



du CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2020

Commune de La Bouëxière

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 24
- Ayant pris part à la délibération : 26

Date de convocation :

Mercredi 22 janvier 2020

Date d'affichage du compte rendu :

Question n° : 11

Approbation de la convention territoriale globalisée avec la CAF d'Ille et Vilaine

L'an deux mille vingt, le 28 janvier, à 20h30, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire

			Présent	Absent	Procuration
Monsieur	Stéphane	PIQUET	X		
Monsieur	Patrick	LAHAYE		X	G. Bécel
Madame	Aline	GUILBERT	X		
Monsieur	Gilbert	LE ROUSSEAU	X		
Madame	Florence	DANEL	X		
Monsieur	Gérard	BECEL	X		
Madame	Isabelle	MARCHAND-DEDELO T	X		
Monsieur	Pierre-Yves	LEBAIL		X	
Madame	Catherine	LEBON	X		
Monsieur	Alain	JOSEPH	X		
Monsieur	Jean-Pierre	LOTTON	X		
Monsieur	Jürgen	BUSER	X		
Madame	Rachel	SALMON	X		
Monsieur	Rolland	ROUSSELLE	X		
Madame	Annie-France	TURPIN-CHEVALIER	X		
Madame	Margaret	GUEGAN KELLY	X		
Madame	Dominique	SALEZY	X		
Monsieur	Patrick	MOULIN	X		
Monsieur	Philippe	ROCHER	X		
Madame	Sterenn	LECLERE	X		
Monsieur	Jérémie	DELAUNAY	X		
Madame	Noémie	THEVEUX		X	
Monsieur	Alain	CAZENAVE	X		
Monsieur	Philippe	BLANQUEFORT	X		
Madame	Catherine	CHILOUX	X		
Madame	Pascale	AFFRE		X	S. Hardy
Monsieur	Sylvain	HARDY	X		

Secrétaire de séance : Philippe Rocher

Rapporteur : Madame Isabelle Marchand Dedelot

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 29 mai 2019 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;
- Vu** la délibération 2018/094 en date du 25 Juin 2018 adoptant la démarche de préfiguration de la convention territoriale globale et la signature d'une pré convention ;
- Vu** l'avis favorable du comité de pilotage du 27 novembre 2019 sur les propositions finales du plan d'action ;
- Vu** les avis favorables du bureau communautaire du 24 Juin 2019, du 7 octobre 2019 et du 13 janvier 2020 ;
- Vu** l'avis favorable du conseil d'administration de la CAF en date du 20 décembre 2019 ;
- Vu** l'avis favorable de la commission n° 4 du 8 janvier 2020 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Acteur majeur de la politique sociale, la Caf d'Ille-et-Vilaine assure quatre missions essentielles :

- ↳ Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.
- ↳ Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.
- ↳ Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie.
- ↳ Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La Caf contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

L'action sociale et familiale des Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs comme l'Enfance, la Jeunesse, le soutien à la Parentalité, la politique de la Ville, l'Animation de la Vie Sociale, le Logement, pour lesquels la Caf apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les communes et les Communautés de communes, acteurs publics au plus proches des citoyens.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales précédemment exposées, la Caf d'Ille-et-Vilaine, Liffré Cormier Communauté et les 9 communes la composant ont souhaité passer une Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles.

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf et le territoire de Liffré Cormier (communauté de communes et communes).

La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des familles d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord cadre politique volontaire sur une durée de 4 ans entre la Caf, l'EPCI et ses communes membres.

C'est en ce sens que Liffré Cormier a validé en Conseil Communautaire le 25 juin 2018 son engagement dans cette démarche politique et stratégique avec la Caf d'Ille et Vilaine.

La CTG doit valider des orientations politiques qui seront mises en œuvre sur les 4/ 5 prochaines années et donc offrir les moyens d'un développement raisonné du territoire en lien avec les besoins la population visée (allocataire CAF et plus généralement familles, enfants et jeunes).

La construction du plan d'action a été concertée et coordonnée tout au long de l'année 2019 dans le cadre d'une démarche associant l'ensemble des acteurs locaux (comité de pilotage réunissant les communes, informations des commissions communautaires).

Les signataires de la convention jointe en annexe reconnaissent constituer un collectif partenarial responsable du respect d'une démarche de développement social local par :

- ↳ La réalisation d'un diagnostic territorial partagé.
- ↳ L'élaboration d'un programme d'actions concertées et sa mise en œuvre.
- ↳ La réalisation d'une évaluation des actions menées dans le cadre du programme élaboré.

Comme pour l'ensemble des porteurs de projet, des accompagnements financiers sont possibles (droit commun ou fonds spécifiques) selon les modalités définies par la Caf.

Par ailleurs, La Caf, Liffré Cormier Communauté et 7 communes (Chasné sur Illet, Gosné, Ercé Près Liffré, La Bouëxière, Saint Aubin du Cormier, Mézières sur Couesnon, Livré sur Changeon) ont renouvelé leur Contrat Enfance Jeunesse avec la Caf pour 4 ans (2018-2021). Le schéma de développement de ce contrat enfance jeunesse est repris dans la CTG. Les partenaires s'engagent à maintenir leur soutien aux actions, équipements et services à destination des 0-17 ans, prévus dans ce contrat.

L'engagement financier de chacune des parties signataires de la convention, concernant les projets de création de services et de structures, sera évalué selon le processus habituel d'études de faisabilité dans le respect des critères propres à chacun et dans la limite des fonds disponibles. Chaque partenaire garde l'entière décision de sa participation financière.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le contenu de la convention territoriale globale et le plan d'actions 2020/2023 ;

Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le
ID : 035-213500317-20200128-2020_CM1_DEL11-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout avenant éventuel ;
- **ENGAGE** Liffré-Cormier communauté dans la démarche de mise en œuvre concertée de ce plan d'action avec les communes et la CAF

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Stéphane Piquet, Maire de La Bouëxière

Envoyé en préfecture le 30/01/2020

Reçu en préfecture le 30/01/2020

Affiché le

ID : 035-213500317-20200128-2020_CM1_DEL11-DE